

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XX. — Articles de Paris et industries diverses.

N° 428.697

1. — JEUX, JOUETS, THÉÂTRES, COURSES.

Livre contenant des vues cinématographiques.

M. RUDOLF SCHULZE résidant en Allemagne.

Demandé le 19 avril 1911.

Délivré le 27 juin 1911. — Publié le 5 septembre 1911.

(Demande de brevet déposée en Allemagne le 17 mars 1911. — Déclaration du déposant.)

La présente invention a pour objet une forme nouvelle de productions bibliographiques à l'état de livres ou de cahiers, telles que d'œuvres scientifiques ou d'agrément, de périodiques, etc., dans le but de présenter au lecteur non pas de simples images, mais des scènes animées.

L'invention consiste à partager au moyen d'incisions le livre entier, ou des parties du livre en des bandes qui sont maintenues ensemble au dos du livre ou en un autre point et dont certaines feuilles portent des images correspondantes.

L'exécution de l'objet de l'invention peut se faire de différentes manières.

Le dessin annexé représente une forme d'exécution suivant laquelle un volume qui est pourvu de la manière usuelle d'une couverture rigide, renferme dans sa première partie un certain nombre de pages de texte, tandis que les autres pages sont divisées par des incisions qui les traversent dans toute leur largeur, suivant des bandes séparées, de telle manière que les parties de pages qui sont superposées les unes aux autres, et qui portent chacune une impression appropriée, constituent chaque fois un dispositif d'un genre connu, qui produit, étant feuilletée rapidement, l'impression d'une vue cinématographique.

Les incisions qui sont indiquées au dessin ne doivent pas s'étendre nécessairement par-dessus toute la largeur du volume, et peuvent être disposées d'une façon différente, de telle manière que les feuillets des différentes bandes sont assemblés non pas comme dans l'exemple décrit, au dos du volume, mais en un autre endroit. Les feuillets peuvent, par exemple, adhérer les uns aux autres au milieu, de telle manière que leurs extrémités sont libres de chaque côté. Les bandes pourraient aussi être formées, par exemple, au moyen d'incisions dans le sens de la longueur des pages. La bande qui est la plus proche du dos de la reliure pourrait alors être imprimée du texte correspondant. Les incisions n'ont en outre pas besoin de passer à travers toute l'épaisseur du volume ou d'une partie contiguë de ce volume, mais les pages peuvent être divisées en un plus grand nombre de bandes dans une partie du volume, et dans une autre partie de ce volume en un nombre de bandes moins grand. On peut naturellement aussi découper en même temps aussi la couverture avec le reste, dans un périodique par exemple, ou bien on peut se dispenser complètement d'une couverture proprement dite. Les feuilles peuvent naturellement porter des images soit d'un côté seulement, soit au recto et au verso.

RÉSUMÉ.

Le volume ou cahier suivant la présente invention est caractérisé en ce qu'il contient des dispositifs qu'on peut feuilleter dans le
5 but de produire des images cinématographiques lesquelles sont obtenues par ce moyen que le volume tout entier, ou certaines parties de ce volume sont découpées en des bandes

qui adhèrent les unes aux autres au dos du volume ou en un autre point et dont les différentes feuilles portent d'un côté ou des deux côtés des images imprimées appropriées.

R. SCHULZE.

Par procuration :

E. BLÉTRY.

N° 428.697

M. Schulze

Pl. unique

